

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 décembre 2016**

Convocation du 02 décembre 2016

Le conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 09 décembre 2016 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents : Mmes JAILLET, GOYARD (jusqu'à 22h30), SALIEGE (arrivée à 22H30), MM. BILLON, MARILLIER MONNERET, PACAUD, SIXDENIER.

Etaient excusés : Mmes GILLES, RICHARD, VIET, M. VERNOT (pouvoir à M. MONNERET)  
M. SIXDENIER est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2016.

### **Aménagement de la traversée des Baudots**

#### **Rencontre avec le Sous-Préfet**

La rencontre avec M. le Sous-Préfet a permis de valider une aide financière de 54 742€ au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Les différents points – délestage, largeur et rehaussement de chaussée, plateaux ralentisseurs, gestion des eaux pluviales, sentier piéton, ont été abordés. Dès le début d'année prochaine, il organisera une rencontre avec les élus et services du conseil départemental afin de travailler sur les aménagements possibles de la chaussée, s'il y en a.

Le Conseil Municipal ajoute l'intérêt à vérifier la possibilité d'installation de radars.

#### **Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

Le Conseil Municipal valide le dépôt de demande d'aide financière au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation du sentier piéton, en priorité de la route du Quart Bourdon jusqu'à hauteur de l'abribus du centre des Baudots.

### **Point sur le scolaire et périscolaire**

M. Florent MARILLIER fait le compte rendu de la réunion avec les délégués de parents d'élèves, où les réponses à leurs questions ont été apportées.

### **Prévision de la montée en débit du secteur des Baudots**

M. le Maire fait le point sur l'avancée de la montée en débit du secteur des Baudots. Le Conseil Municipal donne l'accord au Maire de se rapprocher de la Communauté Urbaine Creusot Montceau pour étudier la possibilité de raccordement sur le répartiteur de Montchanin.

### **Point d'information petite enfance**

M. le Maire rappelle la réunion du 24 novembre avec la Communauté de Communes Sud de la Côte Chalonnaise sur l'intérêt du Relais Assistantes Maternelles et l'accueil des enfants organisé par la ccSc. A ce jour, le relais ne vient plus à Marcilly-lès-Buxy car les assistantes maternelles ne se déplacent plus en nombre suffisant.

Mme GOYARD expose une réflexion sur la possibilité d'une crèche privée pour garde d'enfants de quelques mois à 6 ans. Un des avantages des crèches privées est la possibilité d'horaires atypiques. Des visites de la maison d'anciennement Mme Broussolle ont été réalisées avec des responsables de crèches et une représentante de la PMI. Avec quelques rénovations, ces locaux peuvent correspondre. Une enquête sera proposée aux habitants pour vérifier si une telle solution peut être envisagée.

### **Point budgétaire**

M. le Maire fait un point de situation budgétaire (trésorerie à 113 113€)

*A 22h30, départ de Mme GOYARD et arrivée de Mme SALIEGE.*

### **Régime indemnitaire – RIFSEEP**

Madame Béatrice SALIEGE expose au conseil municipal la nouvelle règle de régime indemnitaire pour les agents RIFSEEP – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Il est composé de 2 parties,

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire et est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Cette partie n'est pas obligatoire, peut être ajoutée chaque année en fonctions des souhaits de la collectivité.

Les agents sont répartis en 3 groupes : administratif, technique entretien communal et technique scolaire et périscolaire.

Après discussion, le Conseil Municipal

- valide la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire avec autorisation au Maire de signer les documents afférents à ce dossier
- vote le montant de l'enveloppe du régime indemnitaire des agents pour 2016 pour un total de 4926€.

### **Participation à garantie maintien de salaire des agents**

Le centre de gestion participe à la garantie maintien de salaire de Fabienne MONNERET, à raison de 6€ par mois (pour un temps complet). Ce point fait partie de la mutation.

Les agents d'une même collectivité étant soumis aux mêmes règles de rémunération, le Conseil Municipal donne l'accord pour la participation des autres agents de la commune à cette garantie.

### **Questions diverses**

Salage des voies communales : Afin de limiter les frais d'entretien du matériel, les dépenses de sel, le temps consacré par les agents, le salage se fera uniquement sur les points sensibles, notamment pour le passage du transport scolaire.

Un logement de deux pièces dans bâtiment « le Cheval Blanc » est vacant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016. Il sera remis en location fin janvier après quelques rénovations.

Le Conseil Municipal présentera ses vœux aux habitants le dimanche 08 janvier 2017 à 11 heures.

Les membres du conseil municipal,